



REPUBLIQUE DU RWANDA
National Commission for the Fight against Genocide
Commission Nationale de Lutte contre le Génocide
Komisiyo y'Igihugu yo Kurwanya Jenoside
-CNLG-



9 JUIN 1994 : LE GOUVERNEMENT DE KAMBANDA A DÉCIDÉ DES MODALITÉS PRATIQUES POUR CONTINUER À ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE DU GÉNOCIDÉ DANS LE CADRE DE L' "AUTO-DÉFENSE CIVILE"

Le mois de juin 1994 a été fortement marqué du côté du Gouvernement qui commettait le Génocide, par la recherche de moyens pour faire participer une grande partie de la population aux massacres, grâce au programme dit "auto-défense civile". Dans le cadre de celle-ci, des armes et même de l'argent ont été distribués, pour accélérer l'extermination des Tutsi ; de cette façon, le Gouvernement espérait que tous les Tutsi auront été tués dans n'importe quelle région où le FPR arriverait. C'est ce qui a été examiné au cours du conseil du Gouvernement du **9 juin 1994**.

- 1) Cinquante millions de francs rwandais (50.000.000 Frw) ont été investis dans les actions menées pour accélérer l'extermination des Tutsi par le biais de l' "auto-défense civile"

L'*Agenda* du Ministre de l'Intérieur, Edouard KAREMERA, indique que le 9 juin 1994, le conseil du Gouvernement s'est réuni et a examiné l'utilisation des cinquante millions de francs rwandais (50.000.000 Frw) qui avaient été investis par le Gouvernement dans la mise en œuvre des instructions du 25 mai 1994 du Premier Ministre Jean KAMBANDA relatives à l'accélération de l'exécution du Génocide.



Dans le cadre de continuer à soutenir le programme de l' *"auto-défense civile"*, le conseil du Gouvernement qui s'est réuni le 9 juin 1994 a demandé à la Banque Nationale du Rwanda (BNR) d'examiner la manière dont le compte No 120.12.33, sur lequel devaient être versés les fonds à être libérés en soutien par le Ministère du Plan (MINIPLAN), fonctionnerait au mieux. La BNR a même reçu les spécimens de signature des personnes habilitées à signer sur ce compte pour tout retrait d'argent.

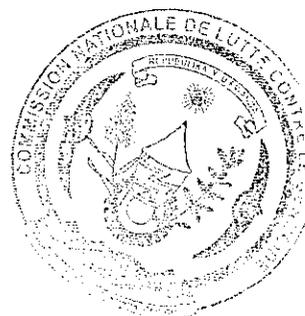
2) Le conseil de Gouvernement a pris des décisions pour accélérer l'extermination des Tutsi dans les localités où ce n'était pas encore fait.

Le conseil du Gouvernement du 9 juin 1994 a également examiné le fonctionnement de l' *"auto-défense civile"* et a constaté que ce programme devait être amélioré pour la bonne mise en œuvre du Génocide dans tout le pays et le plus rapidement possible.

Le premier sujet qui a été abordé est la nécessité de la rédaction d'un rapport détaillé sur la situation du fonctionnement de ce programme dans tout le pays, et qui serait adressé au Premier Ministre. Il a été constaté que dans certains endroits la population ne participait pas de manière satisfaisante à l' *"auto-défense civile"*, et il a été demandé aux militaires de prendre le devant et montrer à la population comment traquer et combattre l'ennemi. Ce qui voulait dire que les militaires devaient montrer à la population comment tuer les Tutsi et comment en faire rapport.

Deuxièmement, le Gouvernement a discuté de la nécessité de recenser dans chaque commune tous les jeunes gens qui ont reçu des entraînements militaires et des armes dans le cadre de l' *"auto-défense civile"*, et qu'un rapport y relatif devait être transmis aux Préfets qui devaient en discuter avec les commandants de l'armée au niveau de la Préfecture pour corriger ce qui devait l'être, et de cette façon propager le Génocide dans tout le pays.

Troisièmement, le Gouvernement de KAMBANDA a décidé d'exhorter toutes les institutions à intensifier la mobilisation de la population surtout dans les medias et à travers des réunions de la population pour inciter celle-ci à participer activement à la lutte contre l'ennemi dans tout le pays. Cela voulait dire que la population devait être mobilisée pour continuer à traquer les survivants Tutsi et en même temps empêcher ceux-ci à se réfugier.



La réunion a pris la décision de nommer un agent permanent au Ministère de l'Intérieur qui serait chargé de rédiger chaque jour des documents destinés aux médias et aux autorités locales pour les aider dans cette mobilisation. C'est NKIKO Faustin, qui était Sous-préfet dans la Préfecture de Byumba, qui fut nommé à ce poste.

Le conseil du Gouvernement a aussi décidé que le Premier Ministre écrive au Chef d'Etat-major de l'armée rwandaise pour lui demander de donner des instructions aux commandants militaires pour que les militaires apprennent à la population les techniques pour traquer l'ennemi et lui donnent le matériel et les conseils nécessaires y relatifs.

CONCLUSION

Le contenu des décisions du conseil du Gouvernement du 9 juin 1994 montre à suffisance que c'est le Gouvernement de KAMBANDA qui a mis en œuvre l'extermination des Tutsi dans tout le pays. Le Gouvernement a en effet donné les instructions sur les modalités des massacres des Tutsi et a distribué à cet effet matériel et armes, tout en examinant régulièrement où en était l'exécution du Génocide dans tout le pays. Cela montre que le Génocide perpétré contre les Tutsi a été planifié et mis en œuvre par l'Etat rwandais comme cela a été confirmé par les différentes institutions internationales.

Fait à Kigali, le 09/06/2020

Dr Bizimana Jean Damascène

Secrétaire Exécutif

Commission Nationale de Lutte contre le Génocide (CNLG)

